



L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 14 mars 2023

Etaient présents : Christine BOUEILH, Nathalie HARDUYA, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, Coralie CANTAU, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Corentin JEGUN, Christian TOLLIS et Rémi CAZALET.

Etai(ent) excusé(s) : Pauline ICART-FABIOL

ORDRE DU JOUR :

- Attribution des subventions aux associations
- Vote du budget primitif du compte photovoltaïque
- Vote des taux 2023 (taux du foncier bâti et du foncier non bâti)
- Vote du budget primitif du compte principal
- Communauté de communes Armagnac Adour : compte-rendu du conseil communautaire du lundi 6 mars 2023
- Point sur l'organisation de Vignoble en Fête
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (1^{er} mars 2023). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Coralie CANTAU est désignée secrétaire de séance.

1. Vote des subventions aux associations

Le maire rappelle qu'au moment du vote du budget, il convient de fixer le montant des subventions aux associations, montant qui doit être inscrit en section de fonctionnement en chapitre 65, article 6574.

Le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

A.P.E. du RPI Saint-Germé/Saint-Mont	100,00 €
ADMR de Riscle	200,00 €
Arc-en-ciel	100,00 €
Banque Alimentaire du Gers	300,00 €
Basket de Riscle	150,00 €
Club des Joyeux Compagnons	450,00 €
Echos de l'Adour de Riscle	300,00 €
Football Club Risclois	150,00 €
Foyer Rural de Saint-Mont	1 350,00 €
Foyer socio-éducatif du collège Val d'Adour	100,00 €
Gym Plus	150,00 €
JSR Rugby de Riscle	150,00 €
Judo Club Risclois	150,00 €
Pétanque de Saint-Mont / Labarthète / Viella	300,00 €
Pompiers de Riscle	600,00 €
Restos du cœur	300,00 €
Secours catholique	100,00 €
Secours populaire Français	100,00 €
Ski club risclois	150,00 €
Société de Pêche de Saint-Mont	450,00 €
Souvenir Français	100,00 €
St Hubert de l'Adour à Saint-Mont	450,00 €
Tennis-Club de la JSR	150,00 €
Transhumance	150,00 €
Union Rivière Basse Rugby	200,00 €
TOTAL	6 700,00 €

et de les inscrire au budget primitif 2019 chapitre 65, article 6574 avant le vote de ce dernier.

2. Assurance pour les cellules photovoltaïques

Le maire rappelle que pour l'instant, suite au changement d'assureur (au lieu de M.M.A. c'est L'Abeille qui devient l'assureur des biens communaux) la proposition faite pour assurer les cellules photovoltaïques était trop onéreuse.

Le conseil municipal n'avait pas souhaité y donner suite puisque les panneaux étaient âgés de 10 ans (ils ont été installés en 2012). Leur coefficient de vétusté est élevé.

Toutefois, par le biais d'un partenaire, la société L'Abeille fait une proposition d'assurance des cellules garantissant tout accident dont elles peuvent être à l'origine. Le maire rappelle que ces panneaux sont sur les toitures au-dessus de la cour de l'école. Le maire lit donc les clauses du contrat et annonce que le montant s'élève à 843 € TTC (il n'y a pas de TVA sur les assurances).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De souscrire cette assurance pour les panneaux photovoltaïques,
- D'autoriser le maire à signer le contrat et tous documents afférents,
- D'inscrire dans le budget de l'énergie photovoltaïque 2023 la somme de 843 en dépenses de fonctionnement, chapitre 011, article 6161.

3. Vote du budget primitif de l'énergie photovoltaïque

La Maire-Adjointe, Murielle RIGAUD présente le budget primitif du photovoltaïque. Puis, le Maire invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 du budget autonome photovoltaïque :

Investissement :

Dépenses : 4 361,48 €

Recettes : 4 361,48 €

Fonctionnement :

Dépenses : 31 791,67 €

Recettes : 31 791,67 €

Pour rappel, total du budget :

Investissement :

Dépenses : 4 361,48 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 4 361,48 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 31 791,67 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 31 791,67 € ((dont 0.00 € de RAR)

4. Vote du taux des taxes (Foncier bâti et foncier non bâti)

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de fixer les taux pour 2023 comme suit :

- **Taxe sur le foncier bâti : 49,88 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 98,15 %**
- **Taxe d'habitation : 12,01 %**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2023, les taux suivants :

- **Taxe sur le foncier bâti : 49,88 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 98,15 %**
- **Taxe d'habitation : 12,01 %**

5. Vote du budget primitif du compte principal de la commune

La Maire-Adjointe, Murielle RIGAUD présente le budget primitif principal. Puis, Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal :

Investissement :

Dépenses : 209 045,89 €

Recettes : 209 045,89 €

Fonctionnement :

Dépenses : 305 271,89 €

Recettes : 305 271,89 €

Pour rappel, total du budget :

Investissement :

Dépenses : 209 045,89 € (dont 98 741,00 € de RAR)

Recettes : 209 045,89 € (dont 40 441,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 305 271,89 €

Recettes : 305 271,89 €

6. Communauté de communes : compte rendu du conseil communautaire du 6 mars 2023

Le dernier conseil communautaire a eu lieu le 6 mars 2023 à Aignan. L'année 2023 est placée sous le signe de l'économie et c'est l'entreprise SCHAEERER qui est venu présenter son activité aux conseillers. Puis l'ordre du jour a été déroulé :

- **Finances :**
 - Approbation Comptes de gestion 2022, Comptes Administratifs 2022, Affectation des résultats
 - Débat d'Orientation Budgétaire 2023
 - Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
 - Admission en non-valeur
 - Autorisation de demande d'une subvention dossier Fond Vert
- **Développement Economique :**
 - Convention Région/CCAA : crise énergétique soutien aux artisans boulangers
- **Personnel :**
 - Harmonisation du tableau des emplois : ouverture emploi de responsable de gestion financière, budgétaire et comptable aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux
 - Recrutement d'agents contractuels : animation Accueil de loisirs en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique
 - Recrutement d'un agent contractuel : accroissement temporaire d'activité à l'école maternelle de Saint-Mont en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique
 - Recrutement d'un agent contractuel article L.332-14 du code général de la fonction publique
- **Voirie, Bâtiments :**
 - Marché curage fossés et assainissement pluvial pour 3 ans (2023-2024 et 2025)
 - Réhabilitation Hôtel Caupenne : mission complémentaire OPC
 - Réhabilitation Hôtel Caupenne : assurance dommage ouvrage

Le maire fait le point sur le compte-rendu financier. Il explique le compte administratif du compte principal de la CCAA. Il explique les indicateurs financiers retenus par le vice-président chargé des finances, Christian JELONCH. Puis il explique aussi le débat d'orientation budgétaire qui a suivi. Il laisse enfin les conseillers s'exprimer. Matthieu PLOUVIER souhaite ré aborder le problème des attributions de compensation et pense qu'il faut tout remettre à plat. Le maire lui explique que c'est le chantier qui a été lancé notamment pour trouver des critères justes et équitables pour la voirie et l'enfance-jeunesse. De plus les ressources professionnelles qui étaient de 1.017.000 € au moment de la constitution des deux communautés de communes sont redistribuées aux communes alors que depuis plus de trois ans avec la réforme de la fiscalité professionnelle la CCAA ne reçoit plus que 875.000 €. Nathalie HARDUYA fait remarquer que l'esprit communautaire n'existe pas vraiment. Matthieu ajoute que l'attribution de compensation positive de Saint-Mont (14.301 €) devra sûrement être revue à la baisse.

7. Organisation de la Fête du Vin

Le maire souhaite faire le point sur l'organisation de la fête du vin dans le village.

Il a demandé à Sydney d'échanger ses deux jours de travail (lundi et mardi) contre le jeudi et vendredi. De plus jeudi, il ira avec Franck récupérer les tables achetées chez Jeld-Wen à Eauze.

Elles seront déchargées directement dans le village.

Le maire a eu une communication téléphonique avec le maire de Viella. Ce dernier ne louera pas ce week-end-là sa salle de fête pour garder tout le mobilier pour Saint-Mont (y compris les tables si besoin est). La météo est évoquée : beau temps le samedi (ensoleillé) mais risque de pluie le dimanche. Il faut donc vendre un maximum de repas le samedi (jusqu'à 700) et peut-être se rapatrier le dimanche sur le foyer.

Les arrêtés sont prêts et ont été publiés.

Le chemin de randonnée a été nettoyé par l'entreprise mandatée par la CCAA.

Il n'y a pas de problème particulier pour ce week-end « Vignoble en Fête » au niveau communal.

8. Points sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été vu lors de l'attribution des subventions, du vote des taux des trois taxes et des votes des deux budgets

b) Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes – Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Les primevères ont été achetées et une corvée a permis le fleurissement du village et un nettoyage des parterres. Coralie reprogramme une commission en avril pour faire le point sur les plantations à effectuer. Christian TOLLIS lui rappelle de planter des fleurs peu gourmandes en eau.

c) Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

La simulation e crise est programmée pour une semaine après le 20 mai. Il faudra voir quel sera le thème choisi qui permettra d'activer le Plan Communal de Sauvegarde.

d) Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire signale que Méryl pu avoir ce mardi 14 mars 2023 sa formation sur l'urbanisme donnée par Matthieu GEILER qui s'est rendu directement à Saint-Mont.

Pour les deux agents d'entretien, un changement d'emploi a été opéré. Sydney a accepté d'échanger son lundi et mardi contre jeudi et vendredi. Et Franck travaillera le lundi après la fête du vin.

e) Travaux : Corentin JEGUN

Il n'y a rien de particulier. Les cache-containers sont mis en place (les structures métalliques). Le SICTOM, lui, construira des murettes sur les nouveaux emplacements.

Christian TOLLIS précise la date de commencement des travaux de T.M.H. pour le mur de soutènement. Il signale que pendant cette période la circulation sera alternée.

f) Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Le point a été vu avec l'organisation de la fête du vin. Nathalie signale que les cimaises ont été posées à l'église et que l'accrochage pourra être fait. Elle annonce qu'après ce week-end elle programmera une réunion de sa commission.

9. Questions diverses

Traitements des ordures ménagères :

Christine souhaite faire le point sur les nouveaux emplacements. Un bug » a eu lieu au niveau du Sictom. Ils ont envoyé une plaquette indiquant un emplacement près du Saget (ite de Plaimont) alors que cet emplacement a été construit près de chez Marie-Rose DOUAT. Cette dernière a réagi vivement alors que Christine a essayé par trois fois de la contacter. Aujourd'hui, c'est un refus catégorique d'avoir cet emplacement près de chez elle. Cet emplacement sert à 5 maisons. La solution consiste à l'enlever. Ces 5 maisons utiliseront des emplacements existants : silo, croix de Peyran, Tombille ... Le Sictom a été averti et l'affaire est classée même si le technicien a plutôt mal réagi.

Autres questions diverses :

Il n'y a pas d'autres questions diverses. L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à vingt-trois heures (22h30).